

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 318/03

ÉFAI – EUR 44/025/2003

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

« DISPARITION » / CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / CRAINTES DE RENVOI FORCÉ

TURQUIE

Hojjat Zamani (h), 27 ans, ressortissant iranien

Massoud Moqtadari (h), ressortissant iranien

Londres, le 5 novembre 2003

Amnesty International est préoccupée par la sécurité d'Hojjat Zamani et de Massoud Moqtadari, deux hommes de nationalité iranienne qui auraient été appréhendés par des policiers le 3 août 2003 à Istanbul. Massoud Moqtadari a été relâché peu de temps après son arrestation, mais on ignore où se trouve Hojjat Zamani. Amnesty International craint qu'il n'ait fait ou ne fasse prochainement l'objet d'un renvoi forcé en Iran, pays où il pourrait être soumis à de graves violations de ses droits fondamentaux, notamment des actes de torture ou d'autres formes de mauvais traitements.

Selon certaines sources, Hojjat Zamani et Massoud Moqtadari ont été arrêtés de façon arbitraire par des policiers en civil près de la place Taksim, à Beyoglu, un quartier du centre d'Istanbul. Ils auraient ensuite été emmenés séparément dans des voitures banalisées. Massoud Moqtadari a déclaré qu'on lui avait maintenu la tête penchée vers le bas et qu'il n'avait donc pas pu voir où on le conduisait, mais qu'après un trajet d'une vingtaine de minutes, ils étaient arrivés devant un bâtiment inconnu et avaient été placés dans des cellules séparées. C'est la dernière fois que Massoud Moqtadari a vu Hojjat Zamani.

D'après les informations recueillies par Amnesty International, Massoud Moqtadari a été interrogé par des policiers, notamment au sujet de ses rapports avec Hojjat Zamani. Il aurait été remis en liberté le 5 août, en raison du peu d'informations dont il disposait sur celui-ci. Le 17 octobre, Massoud Moqtadari a fait le récit de l'arrestation dont Hojjat Zamani et lui avaient fait l'objet à un avocat d'Istanbul, Ercan Kanar, ainsi qu'à des représentants de la section d'Istanbul de l'*Insan Haklari Dernegi* (IHD, Association turque pour la défense des droits humains). Il est à craindre que la sécurité de Massoud Moqtadari ne soit menacée, car il pourrait être la cible de représailles en raison des déclarations qu'il a faites à Ercan Kanar et à l'IHD.

Ercan Kanar et l'IHD ont essayé de recueillir des renseignements sur le lieu où se trouve Hojjat Zamani auprès des services du ministère public de Beyoglu et du siège de la police d'Istanbul. Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), pour sa part, a fait des démarches pour savoir si Hojjat Zamani avait été officiellement placé en garde à vue. Toutefois, les autorités turques compétentes ont affirmé qu'aucun homme du nom d'Hojjat Zamani ne figurait sur les registres de garde à vue et qu'elles ne disposaient d'aucune information sur l'endroit où cet homme se trouvait actuellement.

Amnesty International craint particulièrement que Hojjat Zamani ne soit victime d'atteintes à ses droits fondamentaux s'il est renvoyé en Iran, dans la mesure où il a des liens avec l'Organisation iranienne des moudjahidin du peuple (OIMP), un groupe armé d'opposition.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Basée en Irak, l'Organisation iranienne des moudjahidin du peuple (OIMP) est un groupe armé d'opposition hostile au gouvernement iranien. Cette organisation a été interdite dans de nombreux pays. Amnesty International reçoit toujours des informations selon lesquelles l'OIMP commet des atteintes aux droits fondamentaux de ses propres membres. Amnesty International est néanmoins opposée au renvoi forcé en Iran de toute personne qui risque d'y être victime de violations des droits humains.

Le signalement de l'arrestation et de la « disparition » d'Hojjat Zamani interviennent à un moment où l'on observe, chez les autorités de plusieurs pays, une tendance à renvoyer de force des demandeurs d'asile iraniens dans leur pays d'origine. Le 12 juin, Ebrahim Khodabandeh et Jamil Bassam, deux réfugiés iraniens, auraient ainsi été renvoyés en Iran contre leur gré par les autorités syriennes (voir l'AU 171/03, MDE 13/013/2003 du 17 juin 2003 et sa mise à jour, MDE 13/027/2003 du 7 août 2003).

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais, en français ou dans votre propre langue) :

– dites-vous préoccupé par la sécurité de Hojjat Zamani, un ressortissant iranien qui aurait été arrêté par des policiers en civil le 3 août à Istanbul et qui n'a pas été revu depuis lors ;

– exhortez les autorités, si cet homme est détenu en Turquie, à lui permettre de consulter un avocat, ainsi que de bénéficier de soins médicaux si son état de santé le requiert ;

– faites part de votre inquiétude pour la sécurité de Massoud Moqtadari, un autre ressortissant iranien interpellé en même temps qu'Hojjat Zamani, et demandez aux autorités quelles mesures elles ont adoptées, en accord avec cet homme, afin d'assurer sa protection ;

– engagez les autorités à révéler immédiatement le lieu où se trouve Hojjat Zamani et à transmettre sans délai cette information au Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) en précisant à celui-ci la situation de ce ressortissant iranien au regard de la loi ;

– faites part de votre préoccupation à l'idée qu'Hojjat Zamani pourrait fait l'objet d'un renvoi forcé en Iran, pays où il risquerait d'être victime de torture, d'autres formes de mauvais traitements ou d'autres atteintes à ses droits fondamentaux, et engagez les autorités à garantir qu'Hojjat Zamani ne sera pas renvoyé dans ce pays de façon directe ou indirecte.

APPELS À :

Ministre de l'Intérieur :

Minister of the Interior
M. Abdulkadir Aksu
Ministry of Interior
İçişleri Bakanligi
06644 Ankara, Turquie

Télégrammes : Interior Minister, Ankara, Turquie

Fax : + 90 312 418 17 95

Formule d'appel : *Dear Minister,* / Monsieur le ministre,

Ministre des Affaires étrangères et Ministre d'État chargé des droits humains :

Mr Abdullah Gül
Ministry of Foreign Affairs
İçişleri Bakanligi
06100 Ankara, Turquie

Télégrammes : Foreign Minister, Ankara, Turquie

Fax : + 90 312 287 15 81

Formule d'appel : *Dear Minister,* / Monsieur le ministre,

COPIES aux représentants diplomatiques de la Turquie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 17 DÉCEMBRE 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*